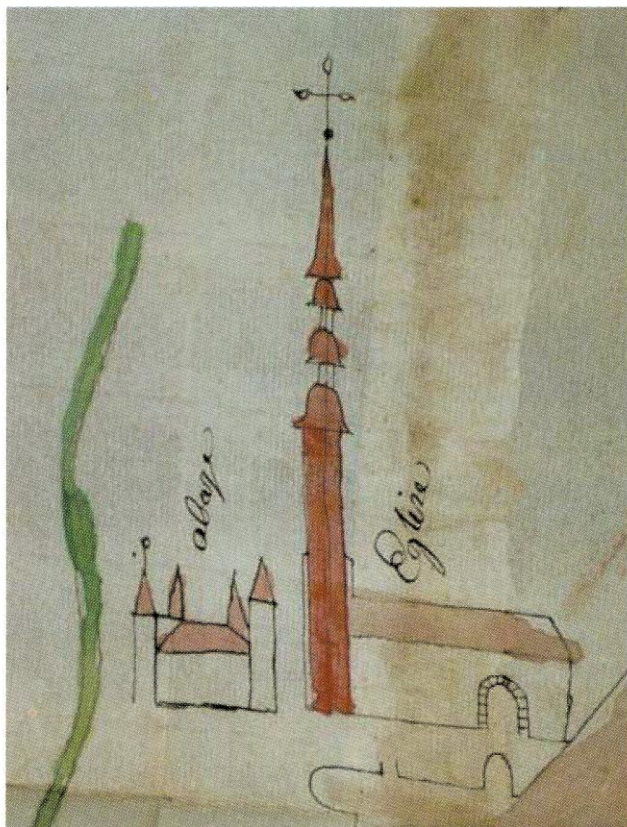


Annales du Midi *revue de la France méridionale*



Le parcours de Guilhem Rainard, chanoine d'Agde
Abbayes laïques en Béarn
La Gazette de Nice (1772-1775)
La descendance de Louis-Michel Castelnau
Témoins, accusés et jurés
aux assises des Bouches-du-Rhône

Yann BOUVIER*

LA GAZETTE DE NICE (1772-1775)

Nice fut le premier territoire de l'État piémontais à compter une gazette en langue française, de 1772 à 1775 : la *Gazette de Nice*. Très longtemps, ce titre, méconnu, fut mentionné dans de rares études historiques qui, toutes, en regrettaient la perte des collections. En 1959, A. Demougeot envoyait un certain Cristini qui, au début du XIX^e siècle, avait eu la chance de tenir les « précieux numéros » dans ses mains¹. R. Buoso, dans un article de 1999², mettait déjà cette affirmation en cause, indiquant qu'une collection de la gazette avait été retrouvée à la bibliothèque royale de Turin³. Dernièrement, une collection d'une partie des numéros de la *Gazette de Nice* a été découverte à la bibliothèque d'études Romain Gary de Nice, collection allant du 17 août 1772 au 31 décembre 1773⁴. Son analyse peut donc, désormais, être menée à bien.

Dans les années 1770, Nice appartient au royaume de Piémont-Sardaigne. Cet État tente d'imposer l'utilisation de la langue italienne afin de favoriser l'unité administrative ; en outre, un véritable « État de police », selon l'expression de G. Ricuperati⁵, a organisé une censure efficace freinant la circulation

* 11, avenue Cdt Parisot, 32600 L'Isle-Jourdain ; yannbouvier@yahoo.fr

1. DEMOUGEOT (A.), « Les origines de la presse à Nice », *Nice-Historique*, Nice, Éd. du Nice-Historique (Academia Nissarda), 1959, p. 105.

2. BUOSO (R.), « La *Gazette de Nice* et quatre gazettes piémontaises conservées à Turin », in DURANTON (H.) dir., *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1999, p. 69.

3. Bibliothèque royale de Turin, P.M. 3862/1-3 (trois volumes reliés).

4. Bibliothèque d'études Romain Gary, Nice, Rés. P. 3, *Gazette de Nice*, août 1772-décembre 1773.

5. RICUPERATI (G.), « La circulation des nouvelles politiques à Turin et dans l'état de Savoie », in DURANTON (H.) dir., *Gazettes et information politique...*, op. cit., p. 58.

Ancien étudiant en histoire à l'université de Nice, **Yann Bouvier** rattaché au CMMC (Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine) a soutenu en 2007 un mémoire en histoire moderne portant sur les représentations passées de l'espace méditerranéen et l'utilisation de la logométrie dans la discipline.

des informations et des idées. C'est dans ce contexte difficile que naît la *Gazette de Nice* : la question de sa circulation dans le Piémont et en Europe, comme celle de la position du roi vis-à-vis de ce nouveau périodique, se posent ainsi dès sa création.

Les origines et les auteurs de la *Gazette de Nice*

Depuis 1733, paraissait le *Courrier d'Avignon*, périodique principalement vendu en France. Mais quand, en 1768, Avignon est rattachée à la France, le *Courrier d'Avignon* est interdit. Le prince Honoré III de Monaco, convaincu par Jean-Balthazar Daniel, négociant bailleur, permet à cette gazette de continuer à exister dans sa principauté⁶, sous le nom de *Courrier de Monaco*. Arrivent donc sur le rocher François Morénas, rédacteur en chef de la défunte gazette venaisienne, et Pierre-Joseph Cheisolme, maître imprimeur de ce même périodique.

Cependant, un courrier adressé en août 1771 par Cheisolme à Chabrol, intendant du Prince de Monaco à Paris, montre les tensions qui règnent au sein de la nouvelle équipe. L'imprimeur Cheisolme affirme : « je m'attends tous les jours à me voir mettre à la porte⁷ ». Dès le 25 octobre, Jean-Balthazar Daniel l'accuse de l'avoir « impunément volé pendant trois années » et précise que Cheisolme « s'est estably à Nice où il a, dit-on, proposé l'établissement d'une gazette⁸ ». Les jugements que porte Daniel dans ses lettres doivent être néanmoins considérés comme des tentatives de discréditation du projet niçois plus que comme des témoignages sérieux sur les frasques d'un de ses anciens employés.

Installé à Nice durant l'été 1771, Cheisolme rencontre alors Gabriel Flotteront. Ce dernier est un grand imprimeur niçois installé depuis 1748 et suisse d'origine, né à Bienne⁹ ; il a déjà réalisé de nombreux fascicules et avis pour le souverain piémontais¹⁰. La fondation de la *Gazette de Nice* est donc l'œuvre de deux imprimeurs de renom et d'expérience.

Cependant, si ces deux imprimeurs sont les seuls dont les noms figurent au bas des numéros de la *Gazette de Nice* - à partir de juin 1773, seul apparaît celui de Cheisolme - et si eux seuls sont cités dans le *Prospectus de la Gazette de Nice* de 1772¹¹, il semble qu'un autre homme participe à l'entreprise, « un

6. DEMOUGEOT (A.), *op. cit.*, p. 97.

7. Archives du palais de Monaco, D 1/109, 25 octobre 1771.

8. *Ibidem*, 25 octobre 1771.

9. Archives départementales des Alpes-Maritimes (désormais A.D. Alpes-Maritimes), HD 001 / 438, papiers de la famille Flotteront, folio 5, 31 janvier 1803 (11 pluviôse an 11 de la République française).

10. A.D. Alpes-Maritimes, 02A 0001 et 02A 0004 (circulaires sardes publiées entre 1658 et 1785).

11. A.D. Alpes-Maritimes, 9 J 4. *Prospectus de la Gazette de Nice*, 1772.

certain Le Febvre » pour A. Demougeot ou R. Buoso¹². Il s'agit en fait de Giuseppe Ferreri de la Fere, comme le révèle une supplique que cet homme adresse en 1775 au sénat de Nice, supplique indiquant qu'il serait venu à Nice en « *mille sette cento settanta due* [1772] » pour « *comporte la gazetta*¹³ ». Sans doute, A. Demougeot et R. Buoso ont-ils été trompés par le nom, Le Febvre, qui, croyaient-ils, était celui de ce Giuseppe Ferreri, nom qu'ils avaient retrouvé dans une note du début du XIX^e siècle rédigée par Cristini¹⁴ et qui n'était autre que la francisation de « Ferreri », fait expliquant la méconnaissance totale du personnage jusqu'à aujourd'hui.

Giuseppe Ferreri est originaire « *della citta d'Arles*¹⁵ ». C'est un fervent catholique, comme on le devine à ses lectures d'après l'inventaire dressé par le notaire niçois Gio Andrea Olivario en 1775 : parmi celles-ci se trouve une *Biblia Sacra*, vulgate catholique¹⁶. Il possède également le *Traité de la vérité de la religion* en quatre volumes, lit les *Prières* du père Jésuite Nicolas Sanadon de 1702, les *Bagatelles Morales* de l'ancien jésuite Coyer, possède deux exemplaires de la « Bulle de suppression » de la Compagnie de Jésus par le Pape Clément XIV en 1773¹⁷, etc. Peut-être est-ce d'ailleurs pour cela qu'il quitte la France en 1772, ce royaume ayant expulsé les Jésuites dès 1762.

Giuseppe Ferreri est l'auteur du périodique. En effet, en 1777, alors qu'il fait auprès du roi sarde une demande d'exploitation minière dans la région, il se qualifie comme « l'auteur infortuné de feue la *Gazette de Nice*¹⁸ ». Il est « [1] Homme de Lettres qui [...] s'est déterminé à seconder [le] projet¹⁹ » des imprimeurs niçois : en 1775, il possède au moins 90 ouvrages, répertoriés dans sa supplique, aux horizons divers, s'intéressant aussi bien aux arts (*Fables de la Fontaine, Réflexion sur la poésie et la peinture*) qu'à la politique (*Précis des ordonnances, Histoire politique du siècle*) et qu'à la philosophie antique (*Rhétorique d'Aristote*²⁰). Il est aussi le financier du projet : en 1775, alors que la *Gazette de Nice* est supprimée, il dit avoir perdu « *quindici milla* » francs²¹, ce qui montre l'investissement qui dut être le sien dans l'affaire. De même,

12. DEMOUGEOT (A.), *op. cit.*, p. 99 et Buoso (R.), *op. cit.*, p. 69.

13. A.D. Alpes-Maritimes, fonds du Sénat, 1 B 264, supplique de G. Ferreri, folio 62 v°, août 1775.

14. Note écrite vers 1810 par l'avocat Charles Cristini, citée par BRES (G.), *Della stamperia e di altre industrie affini in Nizza dal 1492 al 1810*, Nice, 1906, 52 p.

15. A.D. Alpes-Maritimes, fonds du Sénat, 1 B 264, supplique de G. Ferreri, folio 62 v°, août 1775.

16. *Ibidem*, folio 65 v°.

17. *Ibidem*.

18. A.D. Alpes-Maritimes, Microfilm 02 Mi 150/001, Ni Materie Economiche Mazzo 2°, 14, 1777.

Copie de la lettre du 27 février 1777, Nice, folio 1.

19. *Prospectus de la Gazette de Nice, 1772, op. cit.*

20. A.D. Alpes-Maritimes, fonds du Sénat, 1 B 264, supplique de G. Ferreri, folii 65-66 (août 1775).

21. *Ibidem*, folio 62 v°.

lorsque Daniel, dans un courrier adressé à Chabrol en décembre 1771 et qui semble avoir été à l'origine de la méprise de Cristini, parle d'un « certain Lefebvre [...] réfugié à Nice », il lui associe le qualificatif de « banqueroutier²² ». Si cela relève de l'antipathie que Daniel voue au projet niçois, l'emploi de ce terme révèle surtout les activités financières qui, semble-t-il, étaient celles de Giuseppe Ferreri bien avant son arrivée dans la région.

De la *Gazette du Piémont* à la *Gazette de Nice* : 1771 - 1772

Dès octobre 1771, Cheisolme contacte le consul de France à Nice, Lesseure, afin que la gazette qu'il compte imprimer puisse passer en France aux conditions imposées aux gazettes étrangères²³. Daniel est au courant de ces tractations et, craignant une concurrence à son *Courrier de Monaco*, tente au mieux de retarder l'apparition du nouveau périodique dont un premier prospectus d'annonce a, écrit-il dans une lettre adressée à Chabrol en décembre 1771, été émis depuis Avignon²⁴. Or, en février 1772, cette *Gazette du Piémont* - tel serait alors son nom - n'est encore qu'un projet : les associés niçois veulent en effet avoir l'assurance que leur future publication puisse être vendue en France, car ils attendent de cette création un succès financier et ne peuvent se reposer sur le lectorat niçois, très faible en cette seconde moitié du XVIII^e siècle²⁵. Le 4 février 1772, Daniel écrit ainsi à un correspondant anonyme et lui rappelle que seule sa gazette possède le privilège donné initialement au *Courrier d'Avignon*²⁶ de pouvoir passer en France.

En effet, pour entrer en France, une gazette doit avoir bénéficié d'un accord passé avec le Fermier général des postes par l'imprimeur, et c'est bien le *Courrier d'Avignon* qui, le premier, obtint en 1740 un contrat d'abonnement de ce genre²⁷. Daniel multiplie donc les attaques sur ce front : le brouillon d'une de ses lettres, datant de février 1772, évoque une « cabale pour faire tomber *La Gazette* ou *Courrier de Monaco* » qui serait dangereuse car émanant d'un « pays où l'on pourra se permettre des choses²⁸ », le royaume de Piémont-

22. Archives du palais de Monaco, D 1/109, décembre 1771.

23. Archives Nationales, dépôt des affaires étrangères, correspondance consulaire, Consul de France à Nice, B 1/924, octobre 1771.

24. Archives du palais de Monaco, D 1/109, décembre 1771.

25. Dans les années 1770, Nice comptait environ 24.000 habitants, dont seule une minorité savait lire et dont peu de gens devaient comprendre le français. RUGGIERO (A.), *La population du Comté de Nice de 1693 à 1939*, Nice, Éd. Serre, 2002, p. 48.

26. Archives du palais de Monaco, D 1/109, 4 février 1772.

27. FEYEL (G.), « La diffusion des gazettes étrangères », in DURANTON (H.) dir., *Les Gazettes européennes de langue française (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1992, p. 85.

28. Archives du palais de Monaco, D 1/109, février 1772.

Sardaigne. Cependant, le problème a pu, semble-t-il, être contourné : un courrier de ce même Daniel révèle que le duc d'Aiguillon aurait fait savoir qu'il n'était pas possible d'interdire l'introduction en France de la *Gazette du Piémont* et que celle-ci se ferait sans l'accord de la Ferme générale, accord restant l'apanage du *Courrier de Monaco* depuis la fin du *Courrier d'Avignon*²⁹.

L'autorisation française une fois obtenue, reste alors à obtenir la permission royale d'édition auprès de Turin. C'est Giuseppe Ferreri qui s'en charge : sa demande est étudiée et, le 16 janvier 1772, César Lovera, président du Sénat de Nice, adresse un rapport favorable au gouvernement sarde³⁰ dans lequel il indique que la parution à Nice d'une gazette politique serait heureuse pour le développement de la région, précisant cependant qu'il est impératif que « ladite feuille soit soumise à l'inspection de censeurs prudents et intelligents³¹ ».

Le 27 juin 1772, le roi Charles-Emmanuel III accorde donc à Cheisolme et à Flotteront le privilège « de faire imprimer [...] une gazette politique³² ». A. Demougeot en avait déduit en 1959 que « Le Fèvre » avait disparu de l'entreprise³³. Il n'en est rien, nous l'avons vu. Et si le roi n'accorde son privilège qu'aux imprimeurs, c'est justement qu'il s'agit d'un privilège d'impression et que Giuseppe Ferreri, lui, est auteur et financier.

Le roi fait aussi, par la même occasion, connaître au censeur des règles connues des imprimeurs et qui conditionnent leur publication, appelée désormais *Gazette de Nice*. Ce changement de nom est sans doute motivé par le Sénat niçois, éloigné du Sénat de Turin et « défendant son autonomie³⁴ » : prendre le nom de cette ville pour nom de périodique doit permettre de la faire « briller d'un nouvel éclat », comme l'indique le prospectus de la gazette³⁵.

Il est demandé au censeur, dans huit articles rédigés à Turin, de vérifier que la publication ne provoque pas de plaintes de la part d'une puissance étrangère et qu'elle n'entraîne aucune réflexion contraire à l'ordre établi³⁶. Le rédacteur de la *Gazette de Nice* doit donc, comme les autres gazetiers d'Europe, travestir parfois la vérité et s'exprimer sur un ton impersonnel et neutre.

Le public principal visé par la nouvelle gazette est français et l'insistance de Cheisolme à faire entrer son périodique dans le royaume de Louis XV est manifeste. Pour intéresser le lectorat, il est question d'y inclure des nouvelles

29. Archives du palais de Monaco, D 1/109. Lettre du 4 février 1772 à un correspondant non désigné.

30. Arch. Di Stato Torino. Commercio. Cat. 3. Mazzo 1° di ultima addizione, 16 janvier 1772.

31. *Ibidem*, 16 janvier 1772.

32. Arch. Di Stato Torino. Commercio, in *Patenti*, 27 juin 1772.

33. DEMOUGEOT (A.), *op. cit.*, p. 99

34. RICUPERATI (G.), *op. cit.*, p. 60.

35. AD Alpes-Maritimes, 9 J 4. *Prospectus de la Gazette de Nice*, 1772.

36. Arch. Di Stato Torino : « Partie des instructions à donner au réviseur de la Gazette de Nice », *Istruzione pubblica*, m.5., 1772.

du Levant, afin de nettement se distinguer de la *Gazette de France* plus orientée vers l'Europe occidentale et septentrionale, comme l'indique César Lovera dans son rapport de janvier 1772³⁷. Quelques rares Niçois peuvent aussi être intéressés par cette parution locale qui leur permettrait d'accéder rapidement à des informations de proximité. Des historiens comme G. Ricuperati ont avancé l'hypothèse que cette gazette était avant tout destinée aux hivernants, anglais dans leur majorité³⁸. Cependant, la plupart des études récentes dénombrent à Nice, dans ces années 1770, moins de 300 hivernants aux périodes les plus propices³⁹, hivernants absents la moitié de l'année dont il faut, en outre, déduire la part non négligeable des femmes et des enfants. On pouvait aussi bien se prêter la gazette. De fait, ce lectorat potentiel paraît insuffisant pour diffuser correctement le périodique. Il semble pourtant que des efforts soient entrepris afin de captiver certains lecteurs : lorsque la *Gazette de Nice*, une fois par semaine, rend compte des arrivées de navires dans la cité, elle précise toujours quels sont les bâtiments anglais qui mouillent au port, ce qu'elle ne fait pour aucun des navires d'une autre nationalité.

Pour que la gazette reçoive l'accord du roi sarde, il faut en amont faire valoir les mérites du projet. César Lovera indique dans son rapport de 1772⁴⁰ que le périodique voulu par Giuseppe Ferreri permettrait de favoriser les affaires niçoises en faisant connaître les produits locaux, agrumes et huile surtout, aux pays de l'occident et du Nord, tels le Danemark et la Suède avec lesquels Nice commerce déjà. Et si cette ville est choisie pour accueillir un nouveau périodique, c'est notamment à cause de son port franc, le Port-Lympia, bâti à partir de 1749 afin d'en faire le rival de ceux de Livourne et de Gênes et d'approvisionner le royaume⁴¹ : en imprimant à Nice une gazette politique, on s'assure donc d'obtenir de nombreuses informations venant de tous horizons. Le pouvoir semble avoir tout à gagner dans ce projet, qui se concrétise le 17 août 1772 avec la sortie du premier numéro de la *Gazette de Nice*, peu de temps après la parution du *Prospectus de la Gazette de Nice*.

La *Gazette de Nice* paraît le plus souvent imprimée sur un cahier de 4 pages, de format in-8°. Le texte y est organisé sur deux colonnes, et chaque numéro est conclu par les noms des deux imprimeurs et la mention du privilège obtenu par le prince du Piémont. Le journal est bihebdomadaire, paraissant chaque lundi et jeudi avant qu'en 1774 il ne paraisse les mardis et vendredis⁴². Si, dans

37. *Ibidem*, Commercio. Cat. 3. Mazzo 1° di ultima addizione, 16 janvier 1772.

38. RICUPERATI (G.), *op. cit.*, p. 60.

39. BOYER (M.), *L'invention de la Côte d'Azur, l'hiver dans le Midi*, Gémenos, Éd. de l'Aube, 2002, p. 30.

40. Arch. Di Stato Turino. Commercio. Cat. 3. Mazzo 1° di ultima addizione, 16 janvier 1772.

41. COSTAMAGNA (H.), « Nice au XVIII^e siècle », *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, n° 19, 1973, p. 23.

42. Le changement de périodicité est annoncé au numéro du 4 novembre 1773 de la *Gazette de Nice*.

PROSPECTUS

DE

LA GAZETTE DE NICE



Le goût pour les Gazettes est aujourd'hui si général, leur utilité si universellement reconnue, & le Public tellement porté à favoriser les efforts qu'on fait pour lui plaire, qu'on a lieu de se flatter d'en être applaudi, en multipliant les moyens de l'instruire agréablement de tout ce qui arrive d'intéressant dans les divers Pays de l'Europe, dans ceux même où nous avons le moins de relation.

Empressés de nous rendre utiles à la Société par un endroit qui lui procure tant d'agrémens, nous avons formé le projet d'une nouvelle Gazette, qui, nous osons l'espérer, remplira les desirs du Public, & pourra peut-être contrebalancer le crédit de plusieurs Gazettes qui se sont depuis peu répandues & méritent même quelque préférence, soit du côté du fond, soit du côté de la forme.

Pour nous assurer du succès d'une entreprise, qui doit rapporter des avantages si essentiels, nous nous sommes aidés de tous les moyens les plus propres à y parvenir.

Nous avons établi des correspondances dans les principales Villes de l'Europe; les Nouvelles que nous donnerons dériveront des sources même. Par là nous garantissons la certitude des faits que nous avancerons; & dans la multiplicité qu'on nous en communiquera, nous nous attacherons à faire un choix judicieux de ceux qui nous paroîtront les plus intéressans & les plus capables de fixer l'attention du Public.

Cette Gazette sera imprimée à Nice. Cette Ville célèbre depuis tant de siècles, qui par les soins généreux d'un des plus sages des Rois, va briller d'un nouvel éclat, nous a offert des facilités particulières pour la distribution de cette Feuille. Sa position avantageuse; sa proximité avec Rome, l'Espagne, & les autres Royaumes plus éloignés de la France, mettent les Editeurs à même de donner des Nouvelles plus fraîches, & au moins un Ordinaire plutôt que ne les donnent quelques Gazettes étrangères.

Le Port de la Ville de Nice, auquel aborde un nombre considérable de Bâtimens de toutes les Nations, procure encore aux Editeurs l'avantage particulier d'instruire avec certitude de ce qui se passe dans les Pays au-delà des Mers; & l'on donnera l'arrivée & le départ des Vaisseaux

& autres Bâtimens qui entreront dans ce Port, avec la note de leurs cargaisons, ainsi que leurs destinations.

Pour ne rien laisser à desirer au Public & mériter sa confiance, nous nous ferons un devoir de donner à notre Gazette tout l'éclat de la Typographie. Bonté dans le papier, caractère neuf, exactitude particulière dans l'impression; tout sera réuni, & pour qu'elle soit favorablement accueillie, nous avons confié notre plume à un Homme de Lettres, qui par zèle pour le bien public s'est déterminé à féconder notre projet.

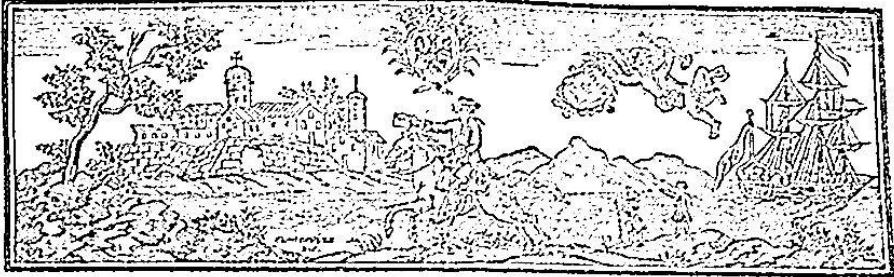
A tant d'avantages se réunira la diminution du prix de l'Abonnement, qui ne sera que de 15 liv. par an, encore sera-t'il libre à Mrs. les Abonnés de ne la prendre que pour six mois moyennant 7 liv. 10 sols.

Nous regardons comme inutile de prévenir que nous éviterons avec un soin particulier de donner des sujets de plainte. Les intentions avec lesquelles nous entrons dans la carrière, sont droites & pures; dans nos Ecrits la Religion sera toujours hautement respectée; les Souverains respectés, le Public considéré, & chaque Particulier recevra le tribut de notre estime. Puisqu'on nous méritera la leur. C'est le prix que nous attendons des peines que nous prendrons avec plaisir pour rendre cette Feuille digne de l'attention universelle.

Nous ne pouvons, sans ingratitude, en refuser l'hommage au Monarque généreux & bienfaisant, qui, en vue de l'utilité marquée, que le Public doit retirer de notre travail, a bien voulu favoriser nos efforts, & n'a pas dédaigné de nous honorer de sa Royale protection.

Cette Feuille paroitra au mois d'Août 1772, on la recevra régulièrement deux fois par semaine, franche de port, par la poste. On s'adressera aux Srs. FLOTERONT & CHEISOLME, Imprimeurs-Libraires à Nice: l'argent doit être remis d'avance au Bureau de la Poste le plus voisin du séjour des Abonnés, qui auront l'attention, en nous écrivant, d'affranchir les Lettres, sans quoi elles ne nous parviendroient pas. Ils sont priés de donner des Adresses exactes, pour éviter les méprises dans les envois, d'écrire lisiblement leur noms & leur qualités, & de désigner pour recevoir la Gazette plus promptement, la Ville de la Province où ils résident la plus prochaine du lieu où elle doit leur parvenir.

A N I C E, chez GABRIEL FLOTERONT & PIERRE CHEISOLME, Imprimeurs-Libraires.
Avec permission & Privilège du Roi.

N^o. LXXVI.

GAZETTE DE NICE.

DU JEUDI 23. SEPTEMBRE 1773.

De CONSTANTINOPLE le 3 Août.



Le Grand-Seigneur a reçu, dans le même jour, deux nouvelles bien agréables ; un Courrier expédié par Yessed-Achmet-Pacha lui apprit, le 23 du mois dernier, que ce Pacha ayant passé le Danube près de Krojova, avoit attaqué un gros détachement Russe ; qu'après un combat de neuf heures, les ennemis avoient enfin cédé, que cet avantage avoit sauvé Widin, que ce détachement avoit ordre de surprendre, à quoi devoient servir, ainsi qu'on l'a appris des prisonniers, le grand nombre d'échelles qu'on a trouvé parmi leurs dépouilles ; les Lettres que Sa Hautesse reçut le même jour de Cara-Amadar - Pacha, Gouverneur d'Oczakow porteroient que les Russes s'étoient avancés de cette Ville pour en faire le siège ou la surprendre ; qu'il sortit à la tête de la garnison, alla à leur rencontre, & les repoussa jusques sur les bords de la Mer-Noire, où le Seraskier de cette Mer fit faire sur eux un feu si vif de ses Navires, qu'il n'en échappa qu'un très-petit nombre au massacre qu'en fit la garnison qui les poursuivoit à dos le sabre à la main. Cette Action dura 13 heures au rapport du Pacha ; quoiqu'on ne sache la date de l'une ni de l'autre de ces Actions, & qu'elle ne soient peut-être pas aussi décisives qu'on le donne à croire, il reste cependant certain que les Russes se sont tous retirés au-delà du Danube ; le Grand-Visir campe au pied du Mont-Baikar, & la position qu'il y a pris est

si avantageuse qu'il sera bien difficile de l'en chasser ; tous ces succès & sur-tout l'échec que les Russes ont reçu devant Silistrie, & leur passage précipité au-delà du Danube ont ranimé la confiance des Musulmans ; le Grand-Seigneur est fort disposé à profiter de leurs dispositions pour pousser la guerre avec vigueur & réparer les pertes des campagnes passées ; c'est du moins l'objet qu'on suppose aux fréquentes conférences de S. H. avec les principaux Membres du Divan.

Les nouvelles que l'on a reçu de la Syrie sur le compte du Cheik-Duher, détruisent celles qu'on en avoit reçu par la voye de l'Europe ; celles-ci annonçoient que ce vieux Guerrier avoit perdu la vie dans une action qu'il avoit été obligé d'engager avec plusieurs des Chefs révoltés qui avoient attiré dans leur parti quelques-uns de ses fils, & l'on apprend par les Lettres de la Syrie qu'il est encore plein de vie & de vigueur, & qu'il persiste dans le dessein de tenir tête à tous ses ennemis.

Le 22 du mois dernier on ressentit ici, sur les trois heures & demi du matin, une secousse de tremblement de terre, dont la direction étoit du Sud au Nord ; elle fut très-forte ; mais elle ne dura que quelques instans, & ne causa aucun dommage.

De STOCKHOLM le 20 Août.

Le voyage que le Roi doit faire dans les Province Méridionales du Royaume, pour faire la revue des Régimens qui y sont distribués, est, à ce qu'on prétend, fixé à la Semaine prochaine. Le Magistrat & les 50 anciens ont député le Grand-Statbåter pour demander au Roi d'agréer que la Ville célèbre par des réjouissances l'épo-

Fig. 2 - La Gazette de Nice, 23 septembre 1773.

un premier temps, la *Gazette de Nice* paraissait chaque lundi et jeudi, c'est que le *Courrier de Monaco*, principal concurrent régional, paraissait les mardis et vendredis⁴³ et qu'ainsi le périodique niçois comptait, en livrant une information plus précocement, détourner le lectorat à son profit : les retards des courriers ont eu raison de cette première périodicité.

Le prix de la gazette est de 15 livres par an, mais possibilité est laissée aux abonnés de ne s'engager que pour 6 mois, « moyennant 7 livres 10 sols », comme le précise le *Prospectus de la Gazette de Nice*. La vente au numéro est donc impossible. À titre de comparaison, en 1780, dans le Piémont, paraît une nouvelle gazette, certes hebdomadaire, mais contenant 8 pages de textes et vendue à l'année entre 6 et 9 livres⁴⁴.

Pour s'abonner, les personnes intéressées doivent envoyer une lettre affranchie aux imprimeurs niçois, indiquant la durée de l'engagement souhaité, tandis que le montant de l'abonnement est adressé au bureau de poste le plus proche. La poste étant aux mains du souverain piémontais, le privilège accordé incitait certainement à l'entretien de bonnes relations entre les associés et le roi.

La typographie de la gazette est soignée. Les caractères sont très lisibles, les colonnes régulières, et les gravures de qualité. La première lettre de chaque numéro est contenue dans une gravure représentant un ange habillé d'une ample tunique, suspendu dans les airs, tenant dans sa main droite un rameau d'olivier symbole de paix et sonnante une trompette : ainsi annonce-t-il fièrement les nouvelles du monde. Ce thème de l'ange est repris dans la riche gravure située en tête de la page de garde du périodique, œuvre de Constantinus et qui donne au périodique une certaine originalité. Au centre de l'image, dans un cartouche contenant un aiglon et sur lequel repose une couronne, figurent les armes de Nice. La ville est représentée par ses fortifications au-dessus desquelles pointe la coupole à la génoise de la cathédrale Sainte-Réparate, achevée en 1699. L'ange à la trompette tient un parchemin



Fig. 3 - Gravure d'en-tête de la *Gazette de Nice*.

43. CHOBERT (H.), « Le courrier d'Avignon à Monaco (1769-1775) », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. IV, 1927, p. 39.

44. BUOSO (R.), *op. cit.*, p. 73.

sur lequel on peut lire « Nouvelles du Monde », annonçant ce que les associés niçois ont pour volonté d'offrir à la sagacité de leurs lecteurs. Au centre, se tient un cavalier, courrier élané tenant dans sa main droite une lettre ; il joint idéalement la mer, représentée à droite par un navire, à la terre, représentée à gauche par la cité niçoise, ce messager contribuant effectivement à relier Nice au reste du monde.

Les imprimeurs niçois ont, conformément à l'annonce du prospectus, donné à leur gazette une « bonté dans le papier, [un] caractère neuf, [une] exactitude particulière dans l'impression ». Toujours en suivant cette volonté affichée de faire imprimer un périodique de qualité, les associés niçois n'hésitent pas, bien que rarement, à mentionner au bas de certains des numéros de leur gazette les erreurs qui auraient pu se glisser dans des éditions précédentes, comme à la fin du numéro en date du 9 décembre 1773.

La forme de la gazette est classique, comparable très exactement à celle de la *Gazette de Bruxelles* qui parut de 1741 à 1759⁴⁵, mais pas au *Courrier de Monaco* dont le format était in-4^o⁴⁶, afin de s'en démarquer très certainement. Le périodique possède une forte cohérence structurelle chronologique, les nouvelles d'un même numéro étant données dans l'ordre temporel dans lequel elles ont été rédigées puis expédiées pour Nice : les informations concernant cette ville sont donc toujours données en dernier lieu. Cette structure était déjà, dans les années 1630, celle de la *Gazette* de Renaudot⁴⁷. La volonté affichée en décembre 1771 par Giuseppe Ferreri de publier une gazette sur le modèle de « celle qui s'imprime à Paris⁴⁸ » se retrouve donc dans la forme donnée au périodique niçois.

Aucune donnée ne nous permet pour l'heure de connaître avec précision le tirage qu'eut la *Gazette de Nice*. Cependant, la note de Cristini de 1810 indique qu'elle fut « universellement applaudie⁴⁹ », qu'elle dura trois ans et surtout qu'il ne semble pas qu'elle fût arrêtée à cause de mauvais tirage. Peut-être alors la *Gazette de Nice* connut-elle une diffusion équivalente à celle qu'eut, à peine cinq années après sa disparition, le *Journal de Turin et des provinces*, périodique rédigé en français, imprimé dans la même région et dont les quittances de paiement conservées donnent à penser qu'il comptait en 1780 au moins 689 abonnés⁵⁰.

45. LÜSEBRINK (H.-J.), REICHARDT (R.), « Médiation culturelle et perception de l'événement : le cas de la *Gazette des Deux-Ponts* », in DURANTON (H.) dir., *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècle)*, op. cit., p. 250.

46. CHOBERT (H.), op. cit., p. 39.

47. RETAT (P.), « Discussion », in DURANTON (H.) dir., *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècle)*, op. cit., p. 187.

48. Commercio, cat. 3, mazzo 1 d.o. Lettre de décembre 1771 écrite par M. Le Fevre de Revel.

49. Note écrite vers 1810 par l'avocat Charles Cristini citée par A. DEMOUGEOT, op. cit., p. 104.

50. BUOSO (R.), op. cit., p. 71.

Le contenu du périodique niçois

La *Gazette de Nice* publie principalement des nouvelles économiques et politiques, en provenance des principales villes européennes. Quelques nouvelles sont aussi données du Levant et de Barbarie, mais elles restent minoritaires : la gazette n'obtient donc pas l'originalité réelle qu'elle convoitait, désireuse de se démarquer de la *Gazette de France*. Des informations enfin viennent, plus rarement, d'Amérique, au travers des nouvelles pouvant provenir, par exemple, de Lisbonne, comme dans le numéro du lundi 4 janvier 1773.

Les nouvelles économiques sont le plus souvent liées aux édits royaux, comme le 7 janvier 1773, date à laquelle le périodique évoque l'édit sur le commerce du sel que le roi de Prusse vient de prendre. Cette dernière nouvelle illustre la compréhension que les états absolutistes ont intégrée de l'utilité des gazettes pour faire passer des messages et pour mettre en place une subtile propagande. Cependant, elle n'a pas d'utilité directe pour les lecteurs du périodique, ne s'agissant pas d'une gazette commerciale. En effet, dans une gazette du type de la *Gazette de Nice*, le but affiché est de satisfaire la curiosité commune, d'apporter à tous une information sinon essentielle, du moins capable d'étancher la soif de connaissances de son lectorat. C'est ce qu'affirme d'ailleurs le *Prospectus de la Gazette de Nice* qui veut faire du périodique un moyen d'instruire « agréablement de tout ce qui arrive dans les divers Pays de l'Europe », cela ayant une « utilité si universellement reconnue ».

En termes économiques, le journal publie aussi des petites annonces, cinq par exemple pour l'année 1773. Ces annonces sont une source de financement supplémentaire pour la *Gazette de Nice* et rendent compte de son succès en termes de diffusion géographique, les annonces pouvant concerner des ventes faites aussi bien dans le Piémont (30 septembre 1773), qu'à Montpellier (29 juillet 1773) ou à Paris (23 août 1773).

Les nouvelles politiques, quant à elles, concernent les grands événements de l'époque, ceux auxquels toutes les gazettes européennes s'intéressent alors, comme le premier partage de la Pologne et ses suites, partage décidé en 1772 et dont les traités sont ratifiés en 1773. Sur ce partage de la Pologne, la *Gazette de Nice* regorge de clichés que l'on peut lire ailleurs, dans la plupart des périodiques politiques européens, et qui ont été étudiés par A. Rivara⁵¹. La gazette niçoise campe, en effet, des Polonais « malheureux » et déracinés (11 février 1773), comme le fera encore la *Gazette de Leyde* en avril 1775. L'incertitude est de mise : le 8 février 1773, par exemple, on lit dans les nouvelles provenant de Pologne des formules telles que « on prétend », « on a cru » ; « on s'interroge » aussi beaucoup, comme dans la *Gazette de France* le 24 mars 1775. En

51. RIVARA (A.), « Les gazettes et le premier partage de la Pologne », in DURANTON (H.) dir., *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, op. cit., p. 317.

définitive, l'information n'est jamais sûre, ses lacunes ne se comblant parfois que grâce à la lecture d'autres titres. De même, la *Gazette de Nice* rend compte fidèlement de la décision du Pape de supprimer les Jésuites, dans l'édition du 11 novembre 1773. Ce sont bel et bien l'événement et l'actualité qui dominent sous la plume des auteurs niçois.

Mais le périodique informe aussi régulièrement des arrivées de bateaux dans le port franc de Nice, ne précisant cependant que très rarement la composition de leurs équipages ou les marchandises qu'ils transportent. La *Gazette de Nice* livre encore des informations régulières sur les déplacements des cours royales, de la cour piémontaise plus particulièrement. Elle consacre deux pages, à l'automne 1773, à la description de la cour qui doit « suivre son Altesse Royale Madame la future Comtesse d'Artois » au « pont de Beauvoisin », altesse qui n'est autre que Marie-Thérèse de Sardaigne, fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne et duc de Savoie depuis cette même année. La *Gazette de Nice* cite aussi les morts notables, les anniversaires royaux tel celui du roi du Portugal, annoncé le 26 juillet 1773, etc. Quant aux nouvelles scientifiques ou culturelles, elles sont rares, le plus souvent liées aux initiatives du gouvernement sarde comme lorsque, le 4 janvier 1773, la gazette indique que vient d'être achevée une commande du roi effectuée par son tabletier, le « sieur Compigné ».

En définitive, au-delà de la diversité des informations données, c'est l'impact de la censure royale qui fait l'unité de la gazette. Cette censure, instituée en 1772, se cristallise dans le respect manifesté aux têtes couronnées comme à la religion catholique. Surtout, elle ne permet pas l'expression d'un certain esprit critique. Si, dès les années 1750, on voit naître le genre de l'éditorial au sein des gazettes européennes - telles le *Courrier du Bas-Rhin* ou la *Gazette d'Utrecht*⁵² - comme espace privilégié de l'expression politique, il n'en est rien dans la *Gazette de Nice*. Le périodique sarde s'apparente, en fait, aux gazettes dites institutionnelles, comme celles de Leyde ou d'Amsterdam, plus qu'à celles qui, comme le *Courrier de l'Europe* ou la *Gazette de Cologne*, veulent faire de l'information à tout prix avec des anecdotes croustillantes ou sensationnelles⁵³. Ses seules prises de position, comme lorsque l'auteur plaint les Polonais, relèvent avant tout d'une constante européenne, d'un *topos*, et ne sont pas la marque d'une volonté critique. Le périodique, de par sa position fragile et sa dépendance vis-à-vis du prince du Piémont, rend compte, et ne va pas au-delà.

Seules les idées des Lumières auxquelles le souverain sarde se dit attaché, reviennent régulièrement dans les lignes du périodique, démontrant qu'un discours idéologique élaboré a investi la plupart des gazettes européennes de

52. LABROSSE (C), RETAT (P.), « Le texte de la gazette », in DURANTON (H.) dir., *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècle)*, op. cit., p. 137.

53. *Ibidem*, p. 142.

l'époque. Voilà pourquoi des valeurs telles que la sensibilité ou encore l'utilité, comme dans le *Prospectus de la Gazette de Nice*, sont mises en avant, d'autant plus facilement que cela conforte la puissance d'un souverain qui veut se montrer éclairé sans pour autant mettre en œuvre toutes les réformes nécessaires.

Notons enfin que si le texte de la gazette structure son propos en regroupant les nouvelles sous des rubriques telles que « ville-date » ou « délégation occasionnelle-date », de fait, la lecture d'un seul numéro de la *Gazette de Nice* ne permet pas la compréhension des faits sur la longue durée. La relecture des articles précédents est alors nécessaire pour relier tous les fils de l'événement suivi au rythme des numéros parus, sous un titre identique et réitéré. Par cette organisation qui rend nécessaire une certaine continuité de lecture, la gazette présente des collections spatio-temporelles. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles ses auteurs proposent la seule formule de l'abonnement. La contrainte ne paraît pas poser de problème à ses fidèles lecteurs pour qui il serait inconcevable et surtout inutile de lire un numéro de la gazette de temps à autre. Les réseaux d'information, qui spatialisent l'information, alliés aux décalages chronologiques obligent ainsi à une lecture assidue et continue du titre. Ainsi, que penser de « l'événement heureux qui délivra » l'auguste souverain de Pologne et qui, fêté à Varsovie, est cité dans le numéro du 10 décembre 1772, si l'on ignore qu'un an auparavant, le roi fut victime d'une tentative d'assassinat, nouvelle insérée dans le numéro précédent et non rappelée dans celui-ci ?

Les réseaux d'informations de la *Gazette de Nice*

Dans le *Prospectus de la Gazette de Nice*, les associés disent avoir « établi des correspondances dans les principales villes d'Europe ». Ces correspondances se traduisent donc en informations transmises au périodique et diffusées à son tour par ce dernier. Celles-ci permettent alors d'esquisser son réseau d'informations. À partir d'un sondage dans les numéros des mois de décembre 1772 et mai 1773, on peut cartographier l'origine géographique des articles, les villes ayant été regroupées dans des ensembles plus vastes pour en faciliter la lecture.

Le réseau d'informations de la gazette s'étend sur toute l'Europe jusqu'aux confins de la Russie, mais atteint également la Barbarie et les pays du Levant. Notons que la péninsule italienne fournit à la gazette le plus grand nombre d'articles, quarante au total sur les deux mois choisis ici, soit 23 % de l'ensemble des articles publiés. Cette correspondance italienne est sans nul doute permise et favorisée par la bienveillance royale. Le pouvoir sarde donne parfois matière à écrire, aidant ainsi la gazette dans son entreprise, mais cherchant surtout à servir sa propre politique. De plus, cette prépondérance italienne en termes d'articles permet de satisfaire le lectorat local, bien que

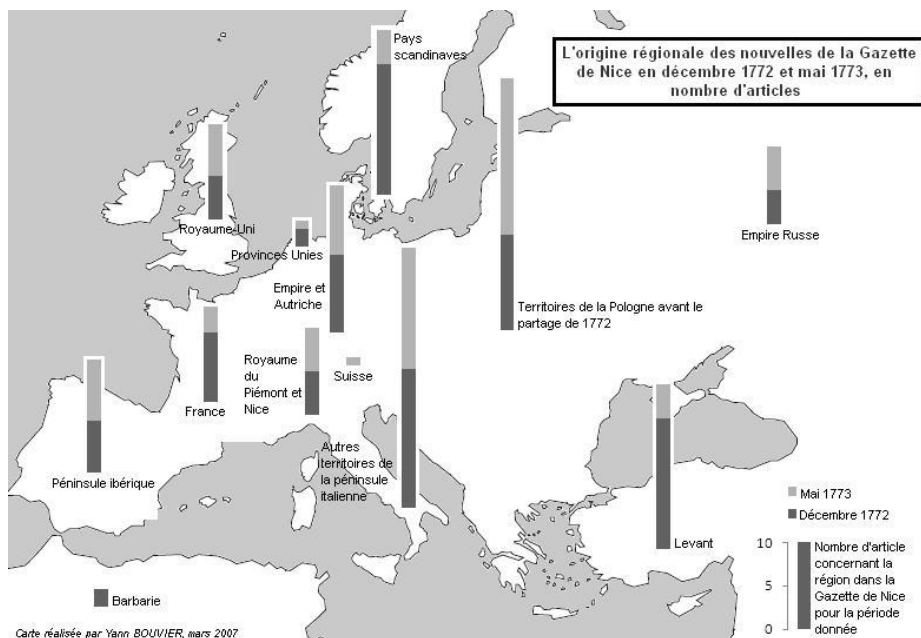


Fig. 4. - L'origine régionale des nouvelles de la *Gazette de Nice* en décembre 1772 et mai 1773, en nombre d'articles (Y. Bouvier).

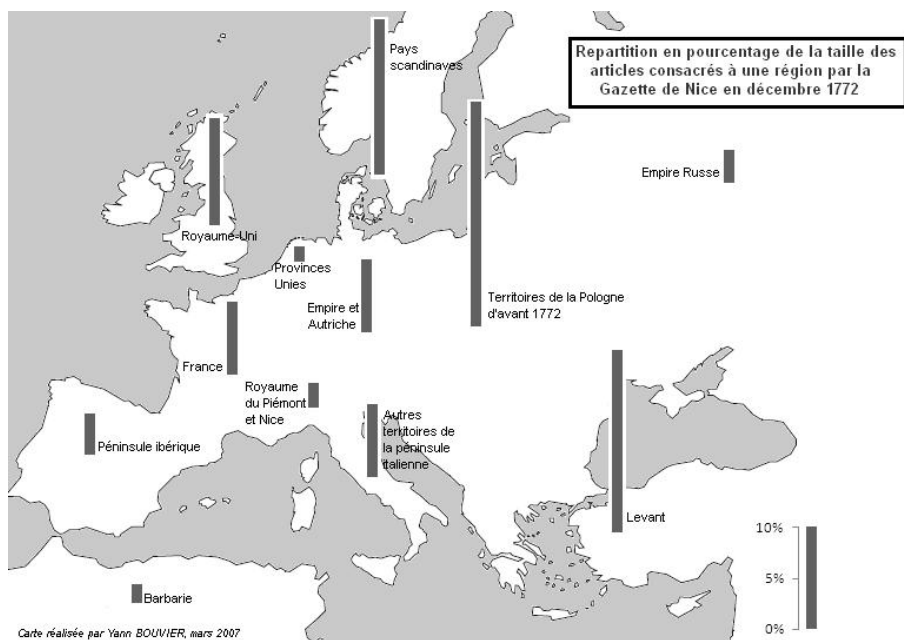


Fig. 5. - Répartition en pourcentage de la taille des articles consacrés à une région par la *Gazette de Nice* en décembre 1772 (Y. Bouvier).

et le partage de certains territoires de la Pologne entre ces puissances. Le cas polonais nourrit donc près de 60 % de la surface du périodique en mai 1773, alors que la question connaît un regain d'intérêt dans les gazettes européennes en cette période de ratification des traités de cession⁵⁴. La *Gazette de Nice* suit la tendance : l'importance des articles consacrés aux régions concernées a presque doublé entre décembre 1772 et mai 1773, et le même constat est à faire en termes de nombre d'articles. En définitive, de même que « le lexique et le discours sont massivement dominés par les noms de lieux [et] des acteurs politiques⁵⁵ », c'est bien l'événement qui guide pour l'essentiel l'évolution des rubriques de la *Gazette de Nice*.

Le réseau de correspondances mis en place à Nice n'est pas la seule source à la disposition des gazetiers, car il ne pourrait sûrement expliquer l'écart qu'il peut y avoir au sein de la *Gazette de Nice* entre l'importance des nouvelles provenant de Pologne et celles provenant des pays Scandinaves, écart extrêmement important en mai 1773 (2,40 % contre 32,30 %). Il semble, en effet, que Nice ait eu des contacts réguliers avec le Danemark, la Suède ou Hambourg, comme l'indique César Lovéra dans son rapport de janvier 1772⁵⁶. L'écart a donc certainement été accru par un effet boule de neige, des informations de la *Gazette de Nice* provenant parfois d'articles d'autres gazettes tout en prenant l'apparence de bulletins de correspondants. Ainsi, dans l'édition de la *Gazette de Nice* du 17 mai 1773, est-il écrit : « on recueille de différens articles de la *Gazette de France* du 7 du courant ». De même, l'étude des biens de Giuseppe Ferreri, permise par sa supplique de 1775, montre qu'il possédait « 3 volumes de gazettes reliées⁵⁷ ». C'est alors une vaste « agence à clients multiples⁵⁸ » qui est virtuellement créée entre les gazettes européennes.

Les courriers donnent à la *Gazette de Nice* l'essentiel de ses nouvelles, comme ces « relations circonstanciées » que des gens « s'empressent d'envoyer de divers endroits » en octobre 1773 ou, comme les lettres des correspondants réguliers parfois nommés, tel Batavia, des Provinces-Unies, le 31 mai 1773.

Ce sont enfin les navires qui offrent au périodique le reste de ses informations. Si le 19 novembre 1772, la *Gazette de Nice* indique que « les courriers sont forts dérangés », les capitaines des navires, ou d'autres membres de l'équipage, permettent de combler les vides du journal avant sa parution. Et si les nouvelles s'intéressant au Levant sont trois fois plus importantes dans le périodique en décembre 1772 qu'en mai 1773, c'est que, comme le démontrent les articles « de Nice » de cette fin d'année, plus d'un navire sur deux mouillant dans le port-franc niçois provient de cette région du globe.

54. RIVARA (A.), *op. cit.*, p. 314.

55. LABROSSE (C), RETAT (P.), *op. cit.*, p. 138.

56. Arch. Di Stato Torino. Commercio. Cat. 3. Mazzo 1° di ultima addizione, janvier 1772.

57. A.D. Alpes-Maritimes, fonds du Sénat, 1 B 264, supplique de G. Ferreri, folio 65 v°.

58. LABROSSE (C), RETAT (P.), *op. cit.*, p. 136.

La Gazette, témoignage de l'ouverture de Nice au monde

Le port-franc de Nice, voulu par Charles-Emmanuel III, est achevé en 1756 et est destiné en premier lieu à approvisionner le royaume⁵⁹. Les brèves de la gazette révèlent que ce rôle dédié au port local est tenu, indiquant que les bateaux arrivant à Nice sont « tous chargés de marchandises pour ce pays », « de différentes denrées pour cette Ville », comme le « bled » de Gênes ou « le beau bled de Zélande », et surtout le « merluche & l'huile de poisson » de Terre-Neuve qui peuvent arriver à Nice en 36 jours⁶⁰ et qui gagnent la ville presque tous les mois.

Le dépouillement de la *Gazette de Nice* permet d'établir qu'en moyenne, en 1772 et 1773, chaque semaine, il entre à Nice 24 bateaux, tartanes et felouques surtout, navires de cabotage. De ces navires, environ 45 % viennent du Ponant et 55 % du Levant, le périodique n'apportant décidément pas à cette dernière région du monde l'attention initialement prévue, bien qu'ayant les moyens de le faire.

Les gazetiers précisent toujours, certainement pour leur lectorat d'hivernants britanniques, les navires « anglois » qui accostent dans la ville, représentant 20 % du total. Parfois aussi, la gazette cite des navires hollandais ou suédois, ce qui montre les liens commerciaux qui unissent alors Nice, tout comme Oneille⁶¹, aux puissances du Nord.

On remarque cependant que la gazette ne laisse aucune place à la publicité des denrées régionales, de l'artisanat local, ne répondant donc pas, sur ce point, aux attentes soulevées par Giuseppe Ferreri qui affirmait que son périodique ferait naître un mouvement d'affaires pour la ville en faisant connaître les produits locaux⁶².

Mais la gazette, en offrant aux hivernants étrangers qui le souhaitent une feuille d'information politique sérieuse et en français, les invite à rester ou à revenir dans la région. Elle s'inscrit ainsi dans la même dynamique culturelle que celle de la ville : celle-ci s'enrichit alors d'un théâtre en 1777 et envisage un peu plus tard la construction d'un casino⁶³. En cela, la *Gazette de Nice* participe à l'épanouissement de l'économie locale et permet aussi de réduire la distance entre étrangers et Niçois, distance qui transparait dans les correspondances anglaises comme celle de Smolett, même de manière allusive⁶⁴.

59. COSTAMAGNA (H.), *op. cit.*, p. 23.

60. Cf. édition du 19 octobre 1772 de la *Gazette de Nice*.

61. La localité italienne d'Oneille, en Ligurie, constitue avec d'autres la commune d'Imperia depuis 1923. Au XVIII^e siècle, appartenant à la maison de Savoie en tant que principauté, elle nourrissait des échanges réguliers avec Marseille, lui fournissant la précieuse huile d'olive entrant dans la composition du célèbre savon provençal. BOGERO (F.), *Imperia*, Genève, Éd. Sagep, 1988, 238 p.

62. Arch. Di Stato Turino, Commercio, cat. 3, mazzo 1 d.o. Lettre de décembre 1771 écrite par M. Le Fevre de Revel.

63. BOYER (M.), *op. cit.*, p. 40-41.

64. DYER (C), « Hivernants et Habitants sur la Riviera française : Nice et Cannes jusqu'à l'arrivée du chemin de fer », *Recherches régionales Alpes-Maritimes et contrées limitrophes*, 1998, n° 143, p. 22

Enfin, une dernière étude statistique du périodique permet d'appréhender la relation qu'entretient Nice, dans les années 1770, avec les autres régions du monde.

Régions d'origine de l'information	Délais médians d'arrivée de l'information à Nice	Écart type (en jours)
Piémont	01 jour	1,3
Autres territoires de la péninsule italienne	09 jours	4,2
France	13 jours	2,8
Suisse	19 jours	0 ⁶⁵
Péninsule Ibérique	21 jours	8,5
Provinces-Unies	22 jours	2
Royaume-Uni	23,5 jours	5
Autriche et Empire	25 jours	7,4
Territoires de la Pologne avant le 1 ^{er} partage	29 jours	6,3
Pays scandinaves	32 jours	3,4
Empire Russe	37 jours	3,4
Barbarie	41 jours	2,8
Levant	51 jours	16

Fig. 7 - Délais médians et écarts types (en jours) que l'information d'une région donnée met avant d'être publiée dans la *Gazette de Nice*.

La réalisation, par sondage⁶⁶, d'un tableau des délais mis par une information pour être publiée dans la *Gazette de Nice*, démontre, avec l'étude des écarts type, que les nouvelles provenant de la péninsule ibérique, et encore plus celles provenant du Levant, ne s'inscrivent pas dans des réseaux organisés, sont très irrégulières. Si cela s'explique par la distance qui sépare ces lieux de Nice, on note pourtant que les nouvelles provenant des pays Scandinaves sont, elles, bien plus régulières, comme celles des Provinces-Unies pour lesquelles la gazette dispose d'un correspondant, Batavia. En fait, les informations données par les capitaines de navires, dont les temps de traversées sont inégaux, ne peuvent arriver à un rythme aussi précis que celles données par l'intermédiaire de réseaux bien organisés.

65. Une seule donnée.

66. Ce sondage a porté sur l'ensemble des numéros de la *Gazette de Nice* parus entre le 17 août 1772 et le 30 décembre 1773, par comparaison entre la date de publication d'un numéro donné et la date de l'information indiquée dans la *Gazette de Nice*.

Notons que c'est ce même phénomène qui rend la Barbarie 1,5 fois plus éloignée de Nice en termes d'espace-temps que les pays Scandinaves, alors que ceux-ci sont, à vol d'oiseau, près de 3 fois plus éloignés de la cité que l'Afrique du Nord.

La suppression de la *Gazette de Nice*

Nous ne savons pas grand chose sur la « suppression » de cette gazette, évoquée par Giuseppe Ferreri dans sa supplique de 1775⁶⁷. Si la notice de Cristini de 1810 indique qu'elle a été « supprimée en suite de réclamation de quelque puissance étrangère⁶⁸ », raison récurrente à l'époque pour expliquer la fin de bien des titres, il n'en reste pas moins que la censure mise en place par Charles-Emmanuel III, très désireux de ne pas créer d'incidents diplomatiques, aurait pu éviter une telle erreur.

À la suite de cette suppression, Giuseppe Ferreri quitte Nice précipitamment après avoir organisé une loterie destinée à renflouer sa dette de 15.000 livres⁶⁹. Cette dette était-elle due à cet échec commercial ? Nous ne le savons pas. Il se peut même qu'elle ait tout simplement été inventée par Giuseppe Ferreri afin de gagner de l'argent facilement en obtenant un privilège, car à peine deux années plus tard, il entamait une procédure afin d'exploiter des mines dans l'arrière-pays niçois⁷⁰. Il est mort à Nice, en 1787⁷¹. Gabriel Flotteront mourut aussi à Nice, le 8 février 1803⁷². Quant à Cheisolme, il semble, d'après la notice de Cristini, qu'il vendit son imprimerie en 1775 à Simon Molle.

Ainsi s'éteint la *Gazette de Nice*, à une date inconnue, entre le mois de décembre 1774 lorsque le secrétaire d'État à la Marine, Sartine, réclame au consul de France à Nice des exemplaires à paraître du périodique⁷³, et le 18 août 1775, date de la supplique de Ferreri. Cette gazette n'en est pas moins un témoignage riche et précieux tant pour l'histoire locale que pour l'étude de sujets plus généraux, comme la censure piémontaise ou la réception d'informations internationales par les gazettes de langue française.

67. AD Alpes-Maritimes, fonds du Sénat, 1 B 264, supplique de G. Ferreri, folio 62 v°.

68. Note écrite vers 1810 par l'avocat C. Cristini, citée par A. DEMOUGEOT, *op. cit.*, p. 104.

69. AD Alpes-Maritimes, fonds du Sénat, 1 B 264, supplique de G. Ferreri, folio 66 v°.

70. AD Alpes-Maritimes, *Sentimento del Procuratore Generale di S.M. sopra la permissione chiesta da Ferreri de la Feret*, Microfilm 02 Mi 150/001, Ni Materie Economiche Mazzo 2°, 14, 1777.

71. AD Alpes-Maritimes, 01 B 0160, succession de G. Ferreri (2 novembre 1787-20 juin 1788).

72. AD Alpes-Maritimes, HD 001 / 438, papiers de la famille Flotteront, folio 5, 31 janvier 1803 (11 pluviôse an 11 de la République française).

73. AD Alpes-Maritimes, fond C 3003, *Lettre de Sartine à Leseurre*, 5 décembre 1774.